



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 Mai 2014

DOSSIER N° 18 :

SIGNATURE D'UN AVENANT N°3 AU
CONTRAT DALKIA D'EXPLOITATION
DES INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET
DE CLIMATISATION

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Mai 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 1

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Pascal APERCE (à Alain MARC), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à Bénédicte SALIN), Claire LAYAN (à Pierre CATARD)

Absent : Fabien BARRIER

Secrétaire : Agnès FOSSE

DOSSIER N° 18 : SIGNATURE D'UN AVENANT N°3 AU CONTRAT DALKIA D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION, INCLUANT L'AIDE A LA GESTION DE L'EAU, DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

La commune du Bouscat a attribué le 23 février 2009 à l'entreprise DALKIA le marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux. Le contrat a été conclu pour un montant total annuel de 443 973,81 € TTC et pour une durée de 7 ans et 10 mois.

Le 26 janvier 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 portant le montant annuel du marché à 445 479,90 € TTC. Le 15 mai 2012 le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 2 portant le montant annuel du marché à 463 165,90 € TTC.

Il convient aujourd'hui de procéder à un nouvel ajustement de ce marché afin de tenir compte des évolutions affectant la consistance et le nombre de bâtiments communaux. Le présent avenant n° 3 a notamment pour objet de prendre en compte le nouveau complexe sportif Jéhan BUHAN.

Le détail des modifications prévues est indiqué à l'article 2 de l'avenant ci-annexé.

Le présent avenant s'élève à 18.533,41 euros TTC et porte la rémunération totale du titulaire à 483.248,36 euros TTC.(c/ 464.714,95 euros TTC, soit une augmentation de 4 %).

Cette disposition est effective à la notification de l'avenant jusqu'au terme du contrat, avec une prise d'effet prévue au 1^{er} juin 2014.

Ainsi,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du 10 février 2009 attribuant le marché 08-032 à l'entreprise DALKIA,

VU la délibération du 26 janvier 2010 autorisant la signature de l'avenant n° 1 portant le montant annuel du marché à 445 479,90 € TTC,

VU la délibération du 15 mai 2012 autorisant la signature de l'avenant n° 2 portant le montant annuel du marché à 463 165,90 € TTC,

VU l'avenant n° 3 ci-annexé,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de convoquer la Commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de cet avenant ; la prise en compte de l'avenant n° 3 augmente annuellement la masse initiale du marché de : 3,99 %. Sur la durée du marché, et après prise en compte de l'évolution de la TVA à compter du 1^{ER} janvier 2014, la variation s'élève à 4,07%.

Evolution du contrat

Moins Value Annuelle Avenant N°3							
Suivant Marché de base	Forfait Annuel P1 en €HT	Forfait annuel P1 ECS H.T. (€)	Forfait annuel P2 H.T. (€)	Forfait Annuel P3 en €HT	Total en €HT	TVA 20%	Total en €TTC
Suppression du Gymnase Marronnier	-5 112,12 €	-976,32 €	-482,00 €	-2 700,00 €	-9 270,44 €	-1 854,09 €	-11 124,53 €
Modification NB Clause Ajustement	-3 710,92 €				-3 710,92 €	-742,18 €	-4 453,10 €
Suppression des relevés des compteurs			-4 266,10 €		-4 266,10 €	-853,22 €	-5 119,32 €
Suppression du Stade Jean Jaurès	-890,44 €	-1 366,00 €	-336,00 €	-180,00 €	-2 762,44 €	-552,49 €	-3 314,93 €
Total	-9 713,48 €	-2 332,32 €	-5 084,10 €	-2 880,00 €	-20 009,90 €	-4 001,98 €	-24 011,88 €

Plus Value Annuelle Avenant N°3							
Suivant Marché de base	Forfait Annuel P1 en €HT	Forfait annuel P1 ECS H.T. (€)	Forfait annuel P2 H.T. (€)	Forfait Annuel P3 en €HT	Total en €HT	TVA 20%	Total en €TTC
Modification Nb changement horaires	4 605,45 €				4 605,45 €	921,09 €	5 526,54 €
Contrôle 4-400kV			4 205,00 €		4 205,00 €	841,00 €	5 046,00 €
Analyses légionellose			3 945,87 €		3 945,87 €	789,17 €	4 735,04 €
Prise en charge équipement			990,00 €	1 300,00 €	2 290,00 €	458,00 €	2 748,00 €
Prise en charge du Complexe Jehan Buhan	10 934,69 €	2 278,08 €	2 746,00 €	866,67 €	16 825,44 €	3 365,09 €	20 190,53 €
Prise en charge des Vestiaires Rugby	1 722,07 €	341,71 €	1 373,00 €	433,33 €	3 870,12 €	774,02 €	4 644,14 €
Total	17 262,22 €	2 619,79 €	13 259,87 €	2 600,00 €	35 741,88 €	7 148,38 €	42 890,25 €

Evolution marché annuel							
	Forfait annuel P1 H.T. (€)	Forfait annuel P1 ECS H.T. (€)	Forfait annuel P2 H.T. (€)	Forfait annuel P3 H.T. (€)	Total P1 P2 P3 H.T. (€)	TVA 20%	Forfait annuel T.T.C. (€)
Marché de base	208 382,56 €	0,00 €	99 253,00 €	63 580,00 €	371 215,56 €	74 243,11 €	445 458,67 €
Avenant N°1	1 259,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 259,27 €	251,85 €	1 511,12 €
Avenant N°2	13 298,59 €	0,00 €	620,00 €	1 070,00 €	14 787,63 €	2 957,53 €	17 745,16 €
Avenant N°3	7 548,74 €	0,00 €	8 175,77 €	-280,00 €	15 444,51 €	3 088,90 €	18 533,41 €
Nouveau marché	230 489,16 €	0,00 €	108 048,77 €	64 370,00 €	402 706,97 €	80 541,39 €	483 248,36 €

Evolution du contrat TTC avec TVA 20%

	De 2009 à 2013 (TVA à 19,6%)	De 2014 à 2017 (TVA à 20%)	TOTAL
Marché initial	2 148 103,42 € TTC	1 336 376,02 € TTC	3 484 479,44 € TTC
Total Avenant n°1 signé	5 772,65 € TTC	4 533,37 €	10 306,02 € TTC
Total avenant n°2	30 284,26 € TTC	53 235,47 €	83 519,72 € TTC
Total avenant n°3	0,00 € TTC	47 932,98 € TTC	47 932,98 € TTC
Nouveau marché	2 184 160,32 € TTC	1 442 077,84 € TTC	3 626 238,16 € TTC
Variation:			4,07%

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 6 Mai 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET

